



Participer et s'engager pour sa ville

Forte d'un tissu associatif dense et d'équipements de quartier en nombre, la collectivité souhaite renforcer la participation des habitantes et habitants avec de nouvelles instances de participation.

La ville de Brest souhaite favoriser une démocratie locale plus participative

18 ans après la mise en place des premiers conseils consultatifs de quartier, la ville de Brest a pour ambition de favoriser une démocratie locale plus participative à travers un nouveau pacte citoyen qui redéfinit le lien entre les habitantes et les habitants et les institutions politiques locales en les plaçant au centre des décisions.

Différents espaces de participation dans les quartiers

Le dialogue citoyen dans les quartiers s'organise autour de plusieurs espaces pour permettre la participation de toutes et tous et renforcer la démocratie participative de proximité :

- > Les **assemblées de quartier** – Je m'informe
- > Les **ateliers de quartiers** – Je m'implique sur un sujet en particulier
- > Le **collectif animation** – Je participe à l'animation de mon quartier
- > Le **conseil participatif** – J'ai envie de m'investir
- > Le **conseil citoyen** – Je participe aux instances du contrat de ville (quartiers prioritaires)

La pétition citoyenne

Il est possible d'interpeller les élus Brestoïses en proposant une pétition citoyenne sur tout sujet relevant des affaires communales.

3 principes essentiels :

- > Pour déposer une pétition citoyenne, il faut habiter Brest, avoir seize ans ou plus et ne pas être élu au Conseil municipal. Les associations ou collectifs peuvent également déposer une pétition
- > La pétition doit concerner une question ayant trait aux affaires de la commune
- > Pour que la pétition soit présentée au maire de Brest pour inscription au Conseil municipal, elle doit recueillir au moins 2 000 signatures d'habitants de Brest de seize ans ou plus sur quatre mois.

D'autres formes de participation existent déjà

Dans ce cadre, le **budget participatif** est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité territoriale, à des projets d'investissement.

Les deux premières éditions en 2018 et 2019 ont permis la réalisation de 16 projets portés par des habitantes et habitants de la ville de Brest.

La municipalité souhaite poursuivre cette dynamique en y apportant quelques ajustements sur la temporalité et sur le budget dédié. Le budget participatif se déroulera tous les 2 ans.

Pour 2022, une enveloppe de 1 300 000 € est consacrée à la réalisation de projets portés et décidés par les habitantes et habitants.

Par ailleurs, plusieurs appels à projets offrent la possibilité à des citoyens de développer des actions si elles s'inscrivent dans des dynamiques que la collectivité souhaite promouvoir.

Ainsi :

- > l'appel à projets « lien social et partenariat associatif »
- > [Brest, Ville amie des aînés](#)
- > prévention et éducation pour la santé dans les quartiers
- > contrat de ville de Brest métropole
- > [fonds de soutien aux actions citoyennes](#)
- > pour une économie sociale et solidaire au Pays de Brest
- > [projet éducatif et citoyen](#)
- > projets jeunes ([dispositif ELAN](#))
- > plan piéton
- > appel à projets commerce et artisanat
- > [appel à micro-projets de transition énergétique](#)



Fonds de soutien aux actions citoyennes

NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



Consultez notre foire aux questions



Ecrivez-nous

Dernière mise à jour le : **18 October 2021**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30